

**COMPTE-RENDU**  
**de la 9<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 2 avril 2015**



**Objet : 9<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 2 avril 2015, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt-six mars deux mille quinze adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF (arrivé au point 4.1), Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Bernard FOUILHAC-GARY, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Laurent LAZZAROTTO, Jean-Luc LUTZ (arrivé au point 1.4), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sébastien SCHMITT, Pascal TARILLON, Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivé au point 1.4), Stéphanie BEDE-VÖLKER (arrivée au point 1.2), Isabelle BEHR, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Evelyne FIRTION, Robert FUSS, Armand HENNARD (arrivé au point 1.2), Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER (arrivée au point 1.4), Bernadette NICKLAUS, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Philippe SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Pascal WEISSLINGER.

**Procurations:** Marc ZINGRAFF ayant donné pouvoir à Dominique LIMBACH (jusqu'au point 4.1), Philippe LEGATO ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Jacques SENDRAS ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Evelyne CORDARY ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Alain DANN ayant donné pouvoir à Alain STACHOWIAK, Florence GIANNETTI ayant donné pouvoir à Pascal SANITATE, Christiane HECKEL ayant donné pouvoir à Chantal LEGERON, Anne-Sophie LAMPERT ayant donné pouvoir à Audrey LAVAL, Nathalie LECLERC ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Denis PEIFFER ayant donné pouvoir à Luc DOLLE, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT.

**Excusé :** Michaël WEBER.

**Absents non excusés :** Hervé RUFF, Michel UHRING.

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services  
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques  
M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines  
M. PHILIPPE, Directeur Général Adjoint Services Techniques  
Mme LETT, Directrice des Ressources Humaines

**Assistait en outre :**

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 19 février 2015 est adopté et signé séance tenante.

## **1. Administration Générale**

### **1.1 Demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines**

Décide  
à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour le versement d'une aide financière de 500 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines au titre de l'exercice 2015,

D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015,

D'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer tout document et toute pièce s'y rapportant.

### **1.2 Subvention 2015 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines**

Décide  
à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote (dont une procuration)

D'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Intervention du secteur de Sarreguemines une subvention de 8 400 € au titre de l'année 2014,

D'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Intervention du secteur de Sarreguemines une subvention de 8 400 € au titre de l'année 2015,

D'imputer ces subventions sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2015,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins.

Monsieur Pascal SANITATE ne prend pas part au vote.

### **1.3 Mise à jour des membres du Conseil de Développement du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines - collège des élus**

Décide  
à l'unanimité des voix,

De désigner les délégués suivants :

1. M. Roland ROTH
2. M. Céleste LETT
3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
4. Mme Chantal LEGERON
5. M. Jean-Bernard BARTHEL
6. M. Dominique LIMBACH
7. M. Jean KARMANN
8. M. Gaston MEYER

9. M. Jean-Claude KRATZ
10. M. Joël NIEDERLAENDER
11. M. Jean-Claude CUNAT
12. M. Aloys HAUCK
13. Mme Nathalie STAUB
14. M. Philippe LEGATO
15. M. Hubert BOURING
16. M. Denis NILLES

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**1.4 Création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - acquisition d'une maison au 91 rue du Maréchal Foch**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'acquisition de la maison sise 91 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines, parcelle cadastrée section 10 n° 81 d'une contenance de 238 m<sup>2</sup> auprès de Sarreguemines Confluences Habitat, pour un montant de 70 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents se rapportant à cette opération.

**1.4 Création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - acquisition d'une maison au 93 rue du Maréchal Foch**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'acquérir la maison sise 93 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines, parcelle cadastrée section 10 n° 80 d'une contenance de 333 m<sup>2</sup>, pour un prix de 67 000 € (frais d'agence et indemnités acheteurs inclus), détaillé comme suit :

- 61 000 € pour l'acquisition
- 3 000 € pour les frais d'agence
- 3 000 € pour les indemnités dues à l'acheteur initial

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents ou toutes pièces se rapportant à cette opération.

**1.4 Création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - création et organisation du service - conventions**

Décide  
à l'unanimité des voix,

De créer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme permettant d'assurer la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

D'autoriser la signature de la convention entre les communes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser la signature de la convention entre la ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser la signature de la convention entre les communes extérieures de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la communauté de communes de l'Albe et des Lacs et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De valider le coût de la prestation du service instructeur pour les communes extérieures à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour un montant annuel de 56 315 € au titre de la première année ; étant précisé que cette somme sera payée par la communauté de communes de l'Albe et des Lacs,

D'autoriser la signature de la convention de transition entre la direction départementale des territoires et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **3. Ressources Humaines**

#### ***3.1 Actualisation de l'état des effectifs 2015-02***

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'apporter les modifications suivantes à l'état des effectifs :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'agent transféré de la Ville de Sarreguemines qui sera en charge du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'instruction des dossiers relatifs à l'application du droit des sols ;
- création de deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour l'instruction des dossiers relatifs à l'application du droit des sols, dont un agent transféré par la Ville de Sarreguemines ;
- création d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- création de deux postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression de deux postes de rédacteur ;
- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

## **4. Développement Economique**

### **4.1 Création de la Commission Locale Industrie Santé Environnement (CLISE)**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'approuver la création du Conseil Local Industrie Santé Environnement (CLISE),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la création et au fonctionnement de cette instance.

## **5. Enseignement Supérieur**

### **5.1 Subventions aux projets tutorés étudiants**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'accorder aux projets tutorés étudiants une aide d'un montant total de 2 050 €, qui se décline comme suit :

- pour l'organisation d'une manifestation consacrée à la maladie de la sclérose en plaques par l'association des étudiants de 1<sup>ère</sup> année du département GACO dans les locaux de l'IUT, une subvention de 200 € sur un budget total de 350 €,
- pour l'organisation d'une soirée de sensibilisation aux maladies infantiles graves et en particulier en faveur de l'association « Laura les couleurs de la vie », par l'association des étudiants du département GACO, une subvention de 300 € sur un budget total de 2 450 €,
- pour l'organisation d'une visite d'entreprise à Metz par l'association des étudiants du département GACO, une subvention de 200 € sur un budget total de 400 €,
- pour l'organisation d'une conférence à Sarreguemines, en partenariat avec l'Association des Dirigeants Commerciaux de France, par l'Association des étudiants du département GACO, une subvention de 400 €,
- pour la transformation d'une salle étudiante (bâtiment de la direction IUT) en un lieu plus convivial par l'association des étudiants du département GACO (travaux soumis à autorisation du propriétaire), une subvention de 200 € sur un budget total de 630 €,
- pour l'organisation d'une soirée « Happeel Hours / Speed Dating » organisée à Sarreguemines par l'association des étudiants de la Licence Professionnelle Entrepreneurat, et permettant à de futurs entrepreneurs d'échanger avec des professionnels dans le cadre du Pôle Entrepreneurat Etudiant Lorrain, une subvention de 250 € sur un budget total de 332,50 €,
- pour l'utilisation des appareils d'analyse de l'eau-de-vie de mirabelle permettant l'amélioration des eaux-de-vie au niveau des arômes et la mise en évidence des attributs spécifiques de l'eau-de-vie locale et régionale, dans le cadre d'un projet pédagogique par l'association UDSA Moselle (Union départementale des syndicats arboricoles et horticoles, des récoltants familiaux de fruits et producteurs d'eau-de-vie naturelle), une subvention de 400 € sur un budget total de 1 000 €,

- pour la participation par l'association AGELIS (Association des gestionnaires et logisticiens de l'ISFATES) à la 18<sup>ème</sup> édition du raid étudiant et humanitaire « 4L Trophy 2015 », une subvention de 100 € sur un budget total de 6 100 €,

D'inscrire au Budget Primitif 2015, fonction 23, une enveloppe de 10 000 € pour soutenir les projets tutorés étudiants d'Enseignement supérieur,

De prélever la somme précitée de 2 050 € sur cette enveloppe,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre les dispositions nécessaires.

## **6. Equipements Sportifs**

### **6.1 Validation des orientations du Comité de Pilotage sur le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) dans le domaine des activités physiques et sportives**

Décide  
à l'unanimité des voix,

De valider les orientations du comité de pilotage dans le cadre du DTA :

1. Préciser les critères conduisant à une reconnaissance de l'intérêt communautaire : accès pour les écoles élémentaires, utilisation par des associations issues de plusieurs communes et accessibilité depuis différentes communes.
2. Compléter le maillage des complexes multisports adossés à des établissements scolaires du 2<sup>ème</sup> degré, avec une priorité donnée au collège Fulrad qui doit évoluer à ce jour sans équipement dédié.

Les études liées à cet équipement pourront éventuellement être liées à la création d'un gymnase permettant également la pratique compétitive et l'organisation de compétitions de niveau régional, interrégional ou national (2 000 à 3 000 places). Des études dédiées devront valider l'opportunité de l'équipement, le cahier des charges de l'équipement (dimension, salles connexes, espaces de vie et de réception,...), les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels ou l'opportunité d'intégrer d'autres fonctionnalités (salle de spectacle, ...).

3. Préciser la nature des équipements nouveaux relevant de l'intérêt communautaire : gymnases, terrains extérieurs multisports, terrains de foot synthétiques.
4. Pour les gymnases n'étant pas saturés, engager un dialogue entre communes périphériques pour évaluer les capacités de mutualisation. Si le potentiel de mutualisation est avéré, le transfert de l'équipement à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est proposé. L'EPCI en devient le propriétaire et le gestionnaire. Cette action ne sera pas réversible.
5. Construire des gymnases mutualisés selon une répartition équilibrée sur le territoire. La recherche de foncier est une première contrainte qui devra être étudiée secteur par secteur. Des études dédiées devront valider a minima l'opportunité de l'équipement, les conditions de l'usage partagé (écoles associations, ...), les modalités d'accessibilité de l'équipement, les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels.

6. Construction ou gestion de terrains de foot synthétiques pouvant être intégrés dans un concept d'outils de qualité mutualisés ou centralisés. Des études dédiées devront valider l'opportunité des équipements, les conditions de l'usage partagé, les modalités d'accessibilité de l'équipement, les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels.

## **7. Transports**

### **7.1 Appel d'offres pour le transport des personnes à mobilité réduite**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer le marché et tous les actes afférents ayant pour objet le transport des personnes à mobilité réduite.

## **9. Ordures Ménagères**

### **9.1 Mise en service de la déchèterie professionnelle**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'ouvrir la déchèterie professionnelle de Sarreguemines à l'ensemble des non ménages résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De ne plus autoriser les ménages voulant se débarrasser de leurs déchets à l'aide de véhicule de gros volume à accéder aux déchèteries pour particuliers mais de les diriger vers la déchèterie professionnelle de Sarreguemines à titre non-payant pour un maximum de 12 dépôts par an,

D'autoriser l'accès à la déchèterie professionnelle pour les non ménages ne résidant pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences mais y travaillant contre paiement d'un forfait mensuel de 50 € ajouté au tarif de traitement,

De considérer les ménages utilisant la déchèterie professionnelle de Sarreguemines plus de 12 fois par an comme des professionnels en leur appliquant les mêmes conditions d'accueil,

De fixer les horaires d'ouverture suivants au public : du lundi au vendredi de 7h00 à 11h50 et de 12h30 à 15h00 pour les non-ménages et les ménages avec les gros volumes, et le samedi de 8h00 à 14h00 pour les ménages avec des gros volumes,

D'approuver le protocole de sécurité concernant les opérations de chargement et déchargement annexé à la présente délibération,

D'approuver la grille tarifaire annexée à la présente délibération, qui sera mise à jour annuellement,

D'approuver le règlement intérieur de la déchèterie professionnelle annexé à la présente délibération, qui définit les règles de fonctionnement intérieur du site,

D'approuver la rédaction de la convention de prise en charge des déchets annexée à la présente délibération,

D'approuver la fiche d'information annexée à la présente délibération qui permettra de renseigner l'outil informatique de facturation,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2015,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en place et la signature de ces conventions, pour le recouvrement des sommes dues et pour la signature de tout autre document lié à ce dossier.

### **9.2 Cession de 3 bennes à ordures ménagères**

Décide  
à l'unanimité des voix,

De céder les bennes à ordures ménagères immatriculées BD628YT, BD808YT et BD467YT pour un montant total de 7 500 € TTC à la société RE-BOM,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

### **9.3 Modification des statuts du SYDEME**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'accepter la modification des statuts du SYDEME approuvée par le Comité syndical du SYDEME dans sa délibération du 10 décembre 2014,

D'adopter les nouveaux statuts du SYDEME joints en annexe.

## **13. Développement Durable**

### **13.1 Convention de partenariat avec l'association "Les Petites Mains"**

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de partenariat ci-jointe entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'association locale « Les Petites Mains »,

De valider le budget prévisionnel suivant pour l'année 2015 :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>
Matériel Repair Café (outils et consommables)	800 €
Kit de 70 outils spécialisés proposé par le réseau Repair Café	30 €
Divers	125 €
<b>TOTAL</b>	<b>955 €</b>



De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Lorraine, de l'ADEME et de tout autre organisme pouvant intervenir dans ce projet,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **16. Tourisme**

### ***16.1 Déménagement de l'Office de Tourisme - Acquisition d'un local***

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'accepter l'offre de vente de l'Euro Immobilière d'un montant de 890 000 €, frais d'agence inclus, pour l'immeuble sis 8 rue Poincaré à Sarreguemines,

De proposer une acquisition avec division en volume en partenariat avec Sarreguemines Confluences Habitat,

D'acquérir le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage dudit immeuble,

De prévoir les crédits nécessaires au budget principal 2015,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer l'acte de vente et tout document lié à ce dossier.

## **18. Politique de la ville**

### ***18.1 Subvention 2015 à l'association Proximité***

Décide  
à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Proximité une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2015, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2015,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### ***18.2 Convention pluriannuelle avec la Mission Locale***

Décide  
à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote (dont 3 procurations)

D'approuver la convention pluriannuelle 2015-2018 annexée à la présente délibération liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Mission Locale,

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 56 383,32 € au titre de l'année 2015, étant précisé que les modalités de calcul des subventions des exercices 2016 à 2018 sont précisées dans la convention susvisée,

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2015 et suivants,

D'autoriser le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF et M. Jean-Claude KRATZ n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

## **20. Nouvelles Technologies**

### ***20.1 Délégation de Service Public Très Haut Débit dans les ZAE - Avenant n° 1 au contrat initial***

Décide  
à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de l'avenant n°1 au contrat liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la société ALSATIS,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces fins,

D'autoriser le Président à signer le présent avenant, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10

Le Président du Conseil Communautaire :

Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire